



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E161187

VALABLE JUSQU'AU 20/07/2026

ÉDITÉ LE 22/05/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/11/2012

Forme juridique : SAS

Capital : 60 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL 789855855

Siret : 789 855 855 00035

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 2126936

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000010880188504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000010880188504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Raison sociale : CONCEPT BATIMENT ILE DE FRANCE

Sigle : CONCEPT BATIMENT ILE DE FRANCE

2 RUE DE LA PLAINE BASSE
94290 VILLENEUVE-LE-ROI

Téléphone : 01 43 91 74 07

Fax : 01 49 61 04 18

Portable : 07 56 00 53 72

Site Internet : www.conceptbatimentidf.fr

E-mail : comptable@conceptbatimentidf.fr

Responsabilité légale :

VILACA ADOLFO DIRECTEUR GÉNÉRAL / VILACA ABILIO CARLOS DIRECTEUR
GENERAL DELEGUE / VILACA ARMANDO PRÉSIDENT

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	06/07/2022
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	20/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	05/09/2023
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	20/06/2023
o Fenêtres de toit	05/09/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	05/09/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	05/09/2023
o Isolation des combles perdus	05/09/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSANT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSANT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.